RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France

Affaire suivie par Aline QUEVERUE
Directrice départementale du Nord
Téléphone : 03 62 72 86 10
Mail : aline.queverue@ars.sante.fr

Lille, le 9 juillet 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France

à

Monsieur Michel LALANDE
Préfet du Nord
12, rue Jean Sans Peur
59039 Lille Cedex

Objet : lutte contre l'épidémie de la Covid-19 – avis de l'ARS quant à la prise de mesures préfectorales dans le cadre de la gestion de la fin de l'état d'urgence sanitaire et des dispositions du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021

Par un courrier en date du 6 juillet dernier, vous sollicitez l'avis de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France aux fins de prolonger la fermeture des discothèques (catégorie d'établissement recevant du public P) et de prohiber les rassemblements festifs dansants sur la voie publique, notamment à l'occasion de la fête nationale, dans le cadre de la gestion de la fin de l'état d'urgence sanitaire et des dispositions du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021.

L'avis de l'agence est le suivant :

Dans les Hauts-de-France, selon Santé publique France, sur la période du 28 juin au 4 juillet, pour la première fois depuis plusieurs semaines, l'activité épidémique est en hausse, avec 992 nouveaux cas d'infection à la Covid-19 diagnostiqués, soit une progression de 10 % du nombre de nouveaux cas, notamment symptomatiques, par rapport à la semaine précédente (semaine 25). Le taux d'incidence régional s'élève à 17 cas pour 100 000 habitants et est en légère progression (15 cas pour 100 000 habitants pour la période du 21 au 27 juin), dans un contexte de légère diminution du taux de dépistage (- 5%) et d'augmentation du taux de positivité des tests (+ 0,2 point) par rapport à la semaine 25. Le taux d'incidence régional reste, pour le moment, sous le seuil de vigilance fixé à 20 cas pour 100 000 habitants.

De même pour le département du Nord, pour la première fois depuis plusieurs semaines, le taux d'incidence observé sur la période du 28 juin au 4 juillet remonte, passant à 18 cas contre 15 cas pour 100 000 habitants du 21 au 27 juin, soit une légère progression dans un contexte de baisse du nombre de tests (- 5 %) et de hausse du taux de positivité (+ 0,1 point) par rapport à la semaine précédente.

Deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont franchi dans le département du Nord le seuil de vigilance de 20 cas pour 100 000 habitants : la Métropole européenne de Lille (MEL), depuis la période du 21 au 27 juin, passant d'un taux d'incidence de 21 à 26 cas et la Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre à compter de la période du 28 juin au 4 juillet (26 cas pour 100 000 habitants). Une vigilance particulière doit également être portée à l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe dont un autre EPCI, la Communauté de communes du Sud Avesnois dépassait ce seuil déjà sur la période du 21 au 27 juin (40 cas).

Plus précisément pour la MEL, les principales communes les plus peuplées dépassent le seuil des 20 cas pour 100 000 habitants de taux d'incidence pour la période du 28 juin au 4 juillet soit, des taux d'incidence respectivement de : 31,8 cas pour Lille, 42,5 cas pour Roubaix, 20,5 cas pour Tourcoing ou encore 22,5 cas pour Villeneuve d'Ascq (source : SIDEP, ARS Hauts-de-France).

Nous observons par ailleurs que le taux d'incidence repart à la hausse et est le plus élevé pour les personnes âgées de 20 à 29 ans (38 cas du 28 juin à 4 juillet contre 28 cas la semaine précédente), tranche d'âge ayant plus récemment accédé à la vaccination et actuellement insuffisamment vaccinée.

Concernant le système de santé, dans la région Hauts-de-France, nous constatons que la pression sur l'offre de soins diminue progressivement mais demeure existante avec 418 patients toujours hospitalisés dans la filière des soins critiques (réanimation et soins intensifs). Ainsi, le 5 juillet 2021, sur 528 lits installés, contre 460 hors contexte de crise sanitaire, 10,6 % sont encore occupés par des patients dits « Covid » (soit, à la date du 5 juillet, 56 patients).

La part du variant Delta plus contagieux encore que ses prédécesseurs progresse rapidement. Ainsi, sa part dans les tests criblés est passée dans le Nord à 42 % pour la période du 28 juin au 4 juillet, contre 14 % la semaine précédente (source : SIDEP, ARS Hauts-de-France).

La proximité géographique avec la Belgique ou la Grande-Bretagne est enfin à prendre en compte, considérant l'intensité des échanges transfrontaliers et la période estivale actuelle. Ainsi, à titre d'exemple, le taux d'incidence en Belgique a progressé, passant de 20,4 cas pour 100 000 habitants du 21 au 27 juin à 34,8 cas du 28 juin au 4 juillet, soit une augmentation de 70 % (source : Sciensano).

Ainsi, étant donnée l'augmentation de la circulation de variants plus transmissibles (notamment le variant Delta) et une pression sur l'offre de soins hospitalière qui demeure, les efforts de freinage de la circulation virale doivent être poursuivis et la vigilance maintenue à un niveau très élevé, *a fortiori* dans le contexte actuel de relâchement des comportements de prudence, de levée des restrictions et d'augmentation rapide de la prévalence des souches virales à transmissibilité accrue.

Avec la levée des restrictions et le démarrage de la saison estivale qui va entraîner un brassage important des populations, l'application systématique des gestes barrières et de limitation des contacts demeure indispensable pour tous en complément de la vaccination.

Aussi, l'ensemble de ces éléments peuvent justifier de prendre des mesures adaptées et proportionnées aux circonstances de temps et de lieux permettant d'éviter la dégradation de la situation sanitaire et d'écarter le risque de quatrième vague épidémique dans les semaines à venir.

Pr Benoit VALLET